



## Légalité émulation logiciel

Par **Canterlot**, le **29/04/2014** à **19:47**

Bonjour à tous,  
Je me pose une question étant développeur j'ai développé une application qui est en réalité un émulateur (ça permet de reproduire le fonctionnement d'une machine / serveur de jeu)  
Dans mon cas actuel mon application reproduit les serveurs du jeu S4 League sous mes propres codes étant donné que le fonctionnement d'une machine ne peut pas être mis sous copyright ai-je le droit de proposer un service qui émule les serveurs de ce jeu si je ne distribue aucun fichier du jeu original  
je me suis renseigné sur les sites suivants :  
<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/emulation/>  
<http://www.millennium.org/home/accueil/actualites/actualites-102-droits-d-auteur-dans-quelles-conditions-la-pratique-de-l-emulation-est-elle-autorisee-par-la-loi-95102>  
pour développer mon application je n'ai utilisé aucun code breveté.  
Je parle bien de proposer un service qui permettra aux utilisateurs qui s'y connaissent de se connecter à mon serveur émulé via le client original modifié par eux même (je ne fournis rien pour modifier le client) et non de mettre mon émulateur en téléchargement libre  
Cordialement,

Par **Canterlot**, le **01/05/2014** à **16:30**

up?